

COMET - Mercredi 13 mai 2020

Actualités : UE et crise sanitaire COVID 19

Contexte :

L'UE n'est pas compétente (art.168 Traité de Lisbonne) : « elle encourage la coopération et complète les politiques nationales ».

L'UE coordonne les politiques nationales mais chaque EM est souverain. D'où parfois des conflits et limites solidarité.

Les états membres ont réagit en confinant sa population et fermant les frontières.

Fermeture frontières exceptionnelles espace Schengen : en cas de mise en danger de la sécurité nationale. C'est la 1ere fois pour des raisons sanitaires ! [**Schengen : la carte des contrôles aux frontières nationales**](#)

Les propositions de l'UE pour résoudre la crise ?

Utilisation d'outils juridiques ou financiers, c'est-à-dire des lois ou des sommes d'argent qui vont être orientés sur des actions/des solutions pour lutter contre la crise sanitaire.

- Mécanisme de protection civile d'habitude utilisée pour les catastrophes naturelles
- Les lois pour moins contraindre les budgets de EM pour qu'ils investissement de l'argent dans l'hôpital
- Des fonds européens pour financer des masques, du gel, des respirateurs, ...
- Des mécanismes pour éviter les licenciements et aider au chômage partiel

Puis après la crise, l'économie européenne sera très affectée : donc réflexion actuellement pour mettre en place des actions (lois ou sommes d'argent) pour relance économique. Dommage pour le Green deal ! la feuille de route écologiste évolue en relance classique de l'économie...

<https://decodeursdeurope.eu/coronavirus-competences-sanitaires-europe/>
[Covid-19 : ce que l'Union européenne peut \(et ne peut pas\) faire](#) (touteurope.eu)

14h : Commission écocitoyenneté et développement durable,

Heure : 13 mai 2020 14:00 Paris

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/82308559611>

ID de réunion : 823 0855 9611

Mots clés : gestion des déchets, surconsommation, écocitoyen responsable

Gestion des déchets :

5,0 tonnes de déchets par habitant ont été produites dans l'Union européenne en 2016.
En 2016, 45,7 % des déchets ont été mis en décharge et 37,8 % ont été recyclés dans l'UE.

Les déchets, qui sont définis par l'article 3 (1), de la directive 2008/98/CE comme «*toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire*»,
Les politiques de gestion des déchets de l'UE visent par conséquent à réduire les incidences environnementales et sanitaires des déchets et à améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources dans l'UE.

L'objectif à long terme de ces politiques est de réduire le volume de déchets produits et, lorsque leur production est inévitable, de les valoriser comme une ressource, ainsi que de parvenir à de meilleurs taux de recyclage et à une élimination des déchets qui soit sans danger.

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Waste_statistics/fr

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20180328STO00751/gestion-des-dechets-dans-l-ue-faits-et-chiffres-infographie>

Exemple d'actions le plus récent : les plastiques à usage unique

Dès 2021, les produits en plastique à usage unique pour lesquels il existe des solutions de remplacement facilement disponibles et peu coûteuses seront interdits : bâtonnets de coton-tige, couverts, assiettes, pailles, touillettes et tiges pour ballons en plastique, les produits fabriqués à partir de plastiques autodégradables (sacs de caisse, emballages), ainsi que les emballages en polystyrène expansé à usage alimentaire.

<https://decodeursdeurope.eu/plastique-usage-unique/>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/05/21/council-adopts-ban-on-single-use-plastics/>

<https://www.toutleurope.eu/revue-de-presse/dechets-l-ue-vent-debout-contre-les-plastiques-a-usage-unique.html>

15h15 : Lutte contre toutes les formes de discriminations,

Heure : 13 mai 2020 15:15 Paris

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/83765894448>

ID de réunion : 837 6589 4448

Mots clés : sexism, racisme, homophobie

Citoyenneté européenne (différence entre citoyenneté et nationalité ?)

Charte européenne des droits fondamentaux

"l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au coeur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant le principe de liberté, de sécurité et de justice".

Trois types de droits:

- les droits civils : droits de l'homme et droits de la procédure juridique, comme ceux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme établis par le Conseil de l'Europe ;
- les droits politiques qui sont spécifiques à la citoyenneté européenne établie par les traités ;
- les droits économiques et sociaux qui reprennent ceux énoncés par la Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs, adoptée en 1989.

Dans la Charte, les droits sont classés en six chapitres :

1. Dignité,
2. Liberté,
3. Egalité,
4. Solidarité,
5. Citoyenneté
6. Justice.
7. Un septième chapitre définit les dispositions générales.

Dignité

Dignité humaine, droit à la vie, droit à l'intégrité de la personne, interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage et du travail forcé.

Liberté

Droits à la liberté et à la sûreté, respect de la vie privée et familiale, protection des données à caractère personnel, droit de se marier et droit de fonder une famille, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression et d'information, liberté de réunion et d'association, liberté des arts et des sciences, droit à l'éducation, liberté professionnelle et droit de travailler, liberté d'entreprise, droit de propriété, droit d'asile, protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition.

Egalité

Egalité en droit, non-discrimination, diversité culturelle, religieuse et linguistique, égalité entre hommes et femmes, droits de l'enfant, droits des personnes âgées, intégration des personnes handicapées.

Solidarité

Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, droit de négociation et d'actions collectives, droit d'accès aux services de placement, protection en cas de licenciement injustifié, conditions de travail justes et équitables, interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail, vie familiale et vie professionnelle, sécurité sociale et aide sociale, protection de la santé, accès aux services d'intérêt économique général, protection de l'environnement, protection des consommateurs.

Citoyenneté

Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, droit à une bonne administration, droit d'accès aux documents, Médiateur européen, droit de pétition, liberté de circulation et de séjour, protection diplomatique et consulaire.

Justice

Droit à un recours effectif et à un tribunal impartial, présomption d'innocence et droits de la défense, principes de la légalité et de la proportionnalité des délits et des peines, droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction.

Europe sociale

Socle européen des droits sociaux

L'objectif du socle européen des droits sociaux est de **conférer aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces**

20 principes : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr

16h30 : Education à l'image, aux médias et au numérique.

Heure : 13 mai 2020 16:30 Paris

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/86838055289>

ID de réunion : 868 3805 5289

Mots clés : dangers des réseaux sociaux; informer sans diaboliser; données personnelles

Gestion des données personnelles :

Vous savez que vous êtes surveillés si vous respectez bien le confinement via votre smartphone ?

Webinaire avec Sylvie Guillaume et Sophia in 't Veld le jeudi 28 mai de 17h30 à 19h. visio enregistrée donc travail ensuite sur la visio possible.

En Belgique, en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie ou encore en Espagne, les opérateurs mobiles ont accepté de communiquer les données de géolocalisation anonymisées de leurs abonnés aux gouvernements, afin d'établir les déplacements massifs de population..

La Slovaquie, utilisent pour leur part les données non pas de groupes mais d'individus, afin de s'assurer du respect du confinement.

En Pologne, le gouvernement propose l'usage d'une application qui impose aux citoyens placés en quarantaine d'attester de leur confinement grâce à des selfies géolocalisés.

Covid-19 : géolocaliser les Européens pour sortir de la crise ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Entré en vigueur le 25 mai 2018 dans les Etats membres.

- le droit aux citoyens de recevoir des **informations** claires et compréhensibles sur les personnes qui traitent leurs données, sur le type de données traitées, sur la raison pour laquelle elles sont traitées, ou encore d'obtenir l'**accès** aux données à caractère personnel qu'une organisation détient sur eux.
- le droit d'obtenir, de la part d'un prestataire de service (opérateur mobile), la **transmission** de ses données à caractère personnel à un autre prestataire de service. C'est ce qu'on appelle la "portabilité des données".
- le "droit à l'oubli" : toute personne peut dorénavant demander que ses données à caractère personnel soient **supprimées**.
- Les entreprises doivent enfin obtenir un **consentement** univoque des individus avant d'utiliser leurs données et indiquer clairement l'usage qui en sera fait. Si les données sont perdues ou volées, et si la violation de données ainsi commise est susceptible de porter préjudice, l'entreprise d'origine doit informer les personnes concernées.

<https://www.touteurope.eu/actualite/l-europe-et-la-protection-des-donnees-personnelles-en-3-minutes.html>

Danger des réseaux sociaux et lutte contre la désinformation

En France sur les aspects européens : les [décodeurs de l'Europe](#)

Dans l'UE : des fonctionnaires qui travaillent au quotidien sur la désinformation.

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/fighting-disinformation_fr